

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 09

En exercice : 09 L'an deux mille vingt et deux
Présents : 08 Le 23 Septembre à 19h00 min.
Pouvoir : 00 Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT
Absents : 00 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes Raymond CASTAING sous la présidence de
M. Christopher LATAPY, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 Juin 2022.

Étaient présents : Christopher LATAPY, Romain OPILLARD, Sylvie GRAY-LAGAHUZERE, Sophie BAEZ, Julie BOUTOULLE, Alain CLECH, Laurence CLEMENT-SALON, Guillaume JOLLES, Ludovic MARTIN.

Mme Julie BOUTOULE est élue secrétaire de séance.

Objet : 2022-049 Délibération concernant l'organisation du Repas des Aînés

M. Le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser pour le début de l'année 2023 le repas traditionnel des aînés.

Il demande au Conseil Municipal :

- d'arrêter une date,
- d'arrêter un prix de repas pour :
 - les adultes
 - les enfants
- d'arrêter l'âge des personnes considérées comme les aînés de la commune,
- d'arrêter le choix d'un traiteurs :
 - Relais Bazadais repas à 21.50 € + 5.50 € apéritif
 - Yannick ROUZIER : 32.00 €
- d'arrêter le choix d'une animation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- arrête la date du 22 Janvier 2023 à midi,
- choisit le traiteur : Le Relais Bazadais,
- fixe le prix du repas à :

- les adultes : 21.50 € auquel il faudra rajouter le prix du vin
- les enfants : 9.50 €
- considère comme les aînés de SAINT-LOUBERT, pour lesquels le repas est offert par la municipalité, les personnes de plus ou égale à 62 ans.
- accorde au Conseil Municipal et à leur famille le tarif suivant :
 - Adultes : 10.75 €
 - Enfants : 4.75 €.
- offre le repas aux employés municipaux et à leur famille,
- offre l'apéritif à l'ensemble des administrés et invités à ce repas,
- choisit : Kamy Musique, chanteuse variété française de Omet pour l'animation de cette journée. La prestation est de deux heures pour un montant de 350.00 €.

Vote :

- Pour : 09/09
- Contre : 09/09
- Abstention : 09/09

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,
Pour copie conforme,

M. Christopher LATAPY,
Le Maire



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.